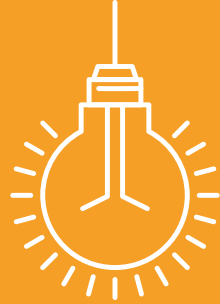


# L'éclairage sonergia



“

**CEE : Que retenir  
de la concertation  
sur la 6<sup>ème</sup> période?**

”



sonergia

JUILLET 2023

# DES PROPOSITIONS À COURT TERME

qui impacteraient la 5<sup>ème</sup> période



**Rehausse de l'obligation** de 400 TWhc, dont 70 TWhc de précarité.



**Modification des coefficients d'obligation** sans évolution des clés de répartition.



Publication du décret début 2024 pour **application en 2025.**



# DES PROPOSITIONS À MOYEN TERME DÉJÀ BIEN AVANCÉES - PARTIE 1



Caler la périodicité des périodes CEE sur celles des PPE = 5 ans



Cibler **1600 TWhc/an** soit la cible P5 x2



Produire **30 % de CEE précarité**



Passer d'une obligation de moyens à une **obligation de résultats**

# DES PROPOSITIONS À MOYEN TERME DÉJÀ BIEN AVANCÉES - PARTIE 2



Faire rentrer **les ventes d'énergie des sites industriels** dans l'obligation



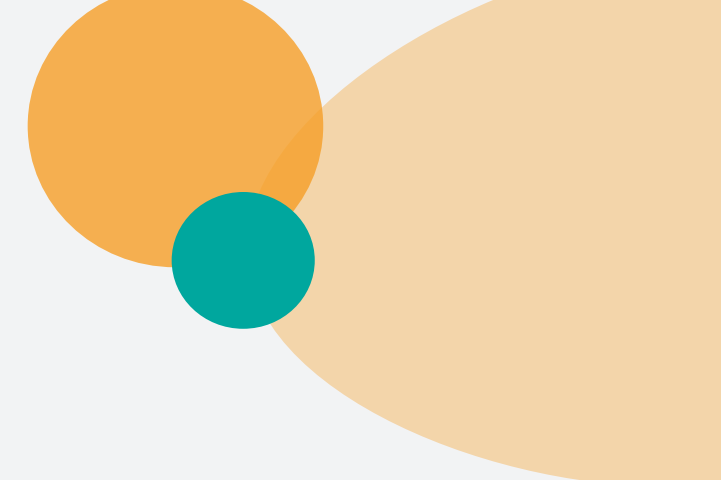
Publier via l'ADEME, le « **merit order** »  
**des travaux d'efficacité énergétique**



Publier des **modalités détaillées de la P6**  
**à l'été 2024**



## L'ANALYSE DE SONERGIA



Les avantages de cette concertation :

- la **visibilité** donnée aux acteurs du secteur
- l'approche en **économies réelles**
- la confirmation que l'**étude du gisement** de l'Ademe sera **technico-économique**
- le **partage des différentes bases de données** entre acteurs
- la volonté d'encourager les **opérations spécifiques**
- la proposition d'**encadrer le statut des mandataires**





## LES POINTS RESTANT OUVERTS À DISCUSSION



La fréquence de réconciliation non suffisante pour garder un marché tendu



L'encadrement du marché secondaire par une autorité administrative indépendante



Le traitement des bonifications qui ne sont pas reportables au niveau de l'UE et qui pourraient être prises en charge hors CEE (par exemple : MaPrimeRenov')



### Inclure dans l'obligation :

- d'autres énergies (kérosène)
- la gestion des seuils de franchises pour les petits acteurs
  - la prise en compte du contenu CO<sub>2</sub> des énergies
- les pénalités





**Franck Annamayer**  
Président de Sonergia

*« La pensée du Ministère évolue ! De nouvelles questions sont abordées : le passage d'un dispositif basé sur une obligation de moyens à un dispositif basé sur une obligation de résultats. Les fournisseurs dont l'énergie est délivrée en réseau devraient calculer les économies réelles de leurs clients. Une révolution ! »*



sonergia



sonergia

RÉVÈLE LE MEILLEUR DE VOS ÉNERGIES

[www.sonergia.fr](http://www.sonergia.fr)

